

**DIREZIONE GENERALE AGHJUNTA DI I SISTEMI D'INFURMAZIONI, DI A
CUMUNICAZIONE INTERNA È DI I RISORSI UMANI**
**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS, DE
LA COMMUNICATION INTERNE ET DES RESSOURCES HUMAINES**

**Médecin de Prévention
Ou Collaborateur Médecin de Prévention**

AIACCIU

Cadre d'emplois : **Médecins territoriaux**
Grades:
Médecin de 2eme classe/Médecin de 1ere classe/Médecin hors classe
Catégorie **A** – Filière **Médico-sociale**

I/ DIFINIZIONI DI U POSTU (ROLLU È MISSIONI) / DEFINITION DU POSTE

Sous l'autorité du Directeur Général adjoint en charge des systèmes d'information, communication interne et ressources humaines, le (la) médecin de prévention ou le collaborateur Médecin Pumont est chargé/e de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions de travail et l'état de santé des agents sur la Corse du sud.

II/ ATTIVITÀ PRINCIPALE / ACTIVITES PRINCIPALES

- Surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risques
- Veille et évaluation des situations et conditions de travail
- Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail

**III/ CUNNISCENZE È CAPACITÀ RICHIESTE / CONNAISSANCES ET CAPACITES
REQUISES**

Sapè fà / Savoir-faire :

Surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risques

- Identifier et analyser les risques potentiels de l'ensemble des postes de travail,
- Évaluer la compatibilité entre le poste de travail et l'état de santé des agents.

- Réaliser une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé maladie ou un accident de travail, des agents occupant des postes dans les services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières.
- Concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets visant à prévenir ou résoudre des problèmes de santé publique.

Veille et évaluation des situations et conditions de travail

- Évaluer l'aptitude au poste de travail,
- Réaliser des visites de locaux et étudier les postes en collaboration la direction qualité de vie au travail
- Participer à l'identification et à l'analyse des risques potentiels de l'ensemble des postes de travail,
- Participer à l'évaluation des besoins des agents en matière d'hygiène, de conditions de travail et de santé publique en lien avec la Direction qualité de vie au travail-
- Participation à la réalisation du Plan de Prévention et du Document Unique de la collectivité.
- Participation au dispositif de veille et de prise en charge des risques psycho-sociaux

Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail

- Conseiller et sensibiliser les agents sur les conditions de travail, l'adaptation des postes de travail et les risques liés aux différentes nuisances ainsi qu'aux accidents de service et maladie professionnelle,
- Participer en tant qu'expert aux Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- Établir et mettre à jour, en lien avec les Conseillers de prévention (Direction Qualité de vie au travail) des fiches de risques professionnels propres à la collectivité et suivre l'effectif des agents exposés à ces risques,
- Proposer des aménagements de postes de travail ou des conditions d'exercice, justifiés par l'état de santé des agents et travailler en lien avec la Direction des parcours professionnels en charge des relations avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
- Travailler en collaboration avec la direction des parcours professionnels sur la mobilité, la gestion des carrières et le reclassement des agents.
- Établissement du rapport annuel d'activité, et présentation de ce rapport en CHSCT

Sapè / Savoirs :

Maitrise des fondamentaux du statut de la FPT

Connaissances générales et techniques sur les domaines de compétences en matière de gestion des risques, enjeux et évolution et cadre réglementaire des politiques

Connaissances des textes régissant la prévention des risques

Connaissance du code du travail

Proposer des actions destinées à permettre aux agents d'être dans les meilleures conditions afin de réaliser leurs missions, en lien avec la direction des parcours professionnels

Apporter son concours à la prévention primaire, secondaire et tertiaire des risques psycho sociaux en lien avec les directions concernées

Respecter le cadre réglementaire en matière de santé au travail

Savoir travailler en transversalité avec une équipe pluridisciplinaire (Médecin de Prévention sur BASTIA, Conseillers prévention, infirmières, assistantes sociales, psychologues, RH, ...) –

Travail sur informatique

Prérequis

Diplôme de docteur en Médecine

Qualification de médecin du travail (DES, CES, internat) **ou** Médecin généraliste ou qualifié dans une autre spécialité, ayant au moins 5 ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, et s'engageant à suivre une formation continue de 4 ans en médecine du travail.

Connaissances en ergonomie souhaitées,

Une expérience sur un poste similaire serait un plus,

Permis B obligatoire (visites sur poste)

Sapè esse / Savoir-être :

Capacité d'écoute, d'animation et de dialogue,

Disponibilité,

Autonomie,

Discrétion,

Respect de la réglementation – impartialité Capacité de communication

IV/ RILAZIONE / RELATIONS

Sous l'autorité hiérarchique du (de la) DGA, il (elle) accomplit les missions qui lui sont dévolues en matière de médecine préventive

Échanges permanents et directs avec le DGA, l'adjoint(e) de celui-ci, le Médecin de Prévention Cismonte et l'ensemble des directions du Pôle ressources humaines.

Échanges très fréquents avec l'ensemble des directions, services et agents de la collectivité

Participation aux instances de gouvernance de la collectivité à la demande du DGA.

Coopération avec les institutions et les partenaires aux plans national et du territoire.

V/ CUNDIZIONI D'ASARCIZIU / CONDITIONS D'EXERCICES

Poste basé à AIACCIU.

Grande disponibilité : horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations de service public, rythme de travail soutenu, pics d'activité liés aux échéances de la collectivité, et aux imprévus.

VI/ AUTUNUMIA È RISPUNABILITÀ / AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Large autonomie dans la mise en œuvre des actions de la médecine préventive

Force de proposition auprès du (de la) DGA

Garant de la régularité juridique des actes et décisions pris par l'exécutif.

Garant de la conduite du projet de la collectivité (contraintes, risques, communication, etc.).

Garant de la gestion des ressources (financières, humaines et matérielles) au sein de sa direction.

VII/ I FATTORI D'EVULUZIONI / FACTEURS D'EVOLUTION

Nouvelle donne institutionnelle et territoriale en Corse.

Raréfaction des ressources.

Multiplication des normes juridiques et techniques.

Évolution et augmentation de la demande sociale et de la participation des usagers.

Demande de modernisation de l'administration.

Individualisation et judiciarisation accrues de la société.

Exigence croissante de rigueur et de transparence sur les actions menées

Logique de partenariats et coopération entre territoires, recherche de synergies dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Redéfinition des modalités de l'action publique : délégation, coproduction

Recomposition des administrations territoriales (mutualisations...).

Essor du management par projets, du travail en réseau et des organisations transverses.

Évolutions des technologies de l'information et de la communication.

Temps du changement permanent et de la complexité croissante.